

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Attention : Même ordre du jour pour les mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009.**Noël du Grand Conseil à l'issue des débats, le mercredi 16 décembre 2009.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts  Interpellations: Olivier Feller, Jacques Nicolet, Jean-Michel Favez, Stéphane Montangero; Initiative: Marc-Olivier Buffat et consorts; Pétition pour un 13ème salaire pour les travailleurs agricoles.			
RENV-CE	3.	(09_INT_310) Interpellation Michèle Gay Vallotton et consorts concernant les nanoparticules et la sécurité au travail (Ne souhaite pas développer)	DEC, DSAS		
RENV-CE	4.	(09_INT_309) Interpellation Stéphane Montangero et consorts concernant la santé au travail au sein de l'ACV et s'interrogeant sur le bilan des mesures prises à ce jour et les pistes pour demain (Ne souhaite pas développer)	DSAS, DFIRE		
RENV-CE	5.	(09_INT_311) Interpellation Alette Rey-Marion intitulée Oser tous les métiers, les jeunes adolescents sont aussi concernés (Ne souhaite pas développer)	DSE		
RENV-CE	6.	(09_INT_312) Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical concernant les influences et les scénarios en matière énergétique (Ne souhaite pas développer)	DSE		
RENV-CE	7.	(09_INT_315) Interpellation Régis Courdesse concernant l'utilisation du bois pour l'agrandissement de la HEIG-VD (Ne souhaite pas développer)	DINF		
RENV-CE	8.	(09_INT_313) Interpellation Bertrand Clot intitulée - Après les débats cantonaux partisans sur les forfaits fiscaux, voici venu dans notre pays le temps de la course à l'amnistie fiscale à bon marché (Souhaite développer)	DFIRE		
RENV-CE	9.	(09_INT_314) Interpellation Claude Schwab concernant l'organe cantonal de contrôle des films - Apocalypse now (Souhaite développer)	DFJC		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	10.	<p>(187) CODEX 2010 - Exposé de motifs et projets de lois relatifs à la mise en oeuvre dans le canton de Vaud du code de procédure civile suisse - Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <p>- à la motion Philippe Leuba et consorts relative à l'introduction d'un faible émolument devant le Tribunal des baux</p> <p>- aux postulats Luc Recordon sur le calcul des dépens, Jean-Marie Béguin sur la nationalité des assesseurs du tribunal des prud'hommes et Michel Golay sur l'âge limite de certains juges laïcs (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(Suite des débats; 1er débat): LPAG: art. 3a à 71 acceptés sans discussion. LEC et LVLPart: tous les articles de ces deux lois sont acceptés. CRF: art. 55 et 62 acceptés. Art. 68: amdt Courdesse accepté à l'unanimité. Art. 68 amendé accepté. Art. 75 à 164 acceptés. LVLDFR, LRF, LVLBFA, LVLP: tous les articles de ces lois sont acceptés. LPresse: art. 14 à 19 acceptés. Art. 20: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 20 amendé accepté. Art. 21 à 65 acceptés. LPNMS, LSubv, LI, LMSD, LICom, LATC, LE, LPDP, LML, LDE, LLC, LVLRCN, LGD, LDEP, LASP, LPRCC, LL, LDTR: tous les articles de ces lois sont acceptés. LAF: art. 100: amdt com accepté. Art. 100 amendé accepté à l'unanimité. Art. 115 et 116 acceptés. LGCB, LVLFo, LEAE, LAIEN: tous les articles de ces lois sont acceptés. LReP: titre: amdt com accepté. Titre amendé accepté à l'unanimité.</p> <p>Projets de décrets: DTAS-AM, C-EJMC, C-JS, C-EJC, C-Arb, C-EJP: tous les articles de ces décrets sont acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>(2ème débat): Code de droit privé judiciaire vaudois: art. 1 à 39 acceptés sans discussion. Art. 39a: amdt Mattenberger est accepté par 70 oui, 65 non et 1 abstention. Art. 39a amendé est accepté par 71 oui, 64 non et 2 abstentions. Art. 40: amdt M.-O. Buffat est refusé par 75 non, 58 oui et 1 abstention. Art. 40 accepté. Art. 41 à 70 acceptés. Art. 71: amdt com accepté avec qqs abstentions. Art. 71 amendé accepté. Art. 72 à 172 acceptés. Fin du 2ème débat. Loi sur la juridiction du travail: art. 1 accepté. Art. 2: amdt Mattenberger est refusé par 67 non, 66 oui et 2 abstentions, avec la voix prépondérante de M. le Président. A l'appel nominal, l'amdt Mattenberger est accepté par 69 oui, 67 non et 1 abstention. Art. 2 amendé accepté par 68 oui, 66 non et 1 abstention. Art. 3 à 5 acceptés. Art. 6: amdt Mattenberger est refusé par 71 non, 59 oui et 2 abstentions. Art. 6</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Buffat M.O. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté. (RENV-SD, 2ème débat).			
OA	11.	(GC 111) Exposé des motifs et projet de décret du Bureau du Grand Conseil fixant le nombre de juges cantonaux ainsi que leur taux d'activité et le nombre d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2008-2012(1er débat)  (1er débat): entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 5 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et acceptée par 114 oui, 1 non et aucune abstention (majorité des deux tiers requise). (2ème débat): art. 1 à 5 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.		Haldy J.	
RENV-CE	12.	(09_MOT_077) Motion Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures  Motion transformée en postulat avec l'accord du motionnaire. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 98 oui, 4 non et 14 abstentions (prise en considération de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Mayor O.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	<p>(193) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'790'000 pour financer la mise en oeuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge (période 2009 - 2012) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat (anciennement motion) de M. le Député Olivier Epars et consorts, du 21 mars 2007, pour la création d'un fonds affecté à la renaturation des cours d'eau financé par les redevances hydrauliques(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et acceptée par 109 oui, 2 non et 7 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté par 119 oui, aucun non et 1 abstention (majorité absolue requise).</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 65 oui, 64 non et 7 abstentions, avec la voix prépondérante de M. le Président (acceptation du rapport). A l'appel nominal, les conclusions du rapport de la commission sont refusées par 68 non, 64 oui et 3 abstentions.</p>	DSE.	Truffer J.J.	
TRAITE	14.	<p>(09_INT_262) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Patrick de Preux et consorts relative à la carrière des Bruyères</p> <p>Détermination Patrick de Preux à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est acceptée par 51 oui, 41 non et 42 abstentions. Consistant en un voeu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat.</p>	DSE.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	15.	(244) Exposé des motifs et projet de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'626'000.- destiné à financer le coût de réinternalisation de l'informatique cantonale d'exploitation et à créer un crédit d'inventaire du matériel informatique et de télécommunication.(1er débat)  (1er débat): entrée en matière sur les deux projets de décrets est acceptée à l'unanimité. Projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 2'626'000: Art. 1 à 3 acceptés. Projet de décret créant un crédit d'inventaire du matériel informatique: art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat pour les deux projets de décrets est présentée et acceptée par 113 oui, aucun non et 2 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat): Projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 2'626'000: Art. 1 à 3 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté par 118 oui, soit à l'unanimité. Projet de décret créant un crédit d'inventaire du matériel informatique: art. 1 à 4 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DINF.	Ansermet J.	
OA	16.	(GC 117) Rapport d'activité 2009 de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité est donc accepté.		Meyer Keller R.	
OA	17.	(GC 113) Rapport d'activité 2009 de la Commission de contrôle des HES - SO - S2  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité est donc accepté.		Depoisier A.M.	
TRAITE	18.	(09_INT_212) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consort concernant les énergies renouvelables versus la FRE et la HES-SO	DFJC.		
TRAITE	19.	(09_INT_214) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Chatelain et consort concernant l'intérêt du Canton de Vaud de rester membre de la HES-SO	DFJC.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	20.	<p>(238) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD no 2) : - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2010 - d'investissement pour l'année 2010 et plan 2011-2013 - et Rapport partiel du CE sur le programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2011-2014 et EMPLs modifiant : la loi du 04.07.00 sur les impôts directs cantonaux (LI) - la loi du 27.02.63 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) - la loi du 5.12.56 sur les impôts communaux (LCom) - la loi du 26.09.89 sur les Retraites Populaires (LRP) - la loi du 26.05.65 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC) - la loi du 5.07.05 sur l'emploi (LEmp) - la loi du 2.12.03 sur l'action sociale (LASV) et EMPDs : fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010 autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 - fixant pour l'exercice 2010 les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur l'appui au développement économique (LADE) - accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'EVAM pour l'entretien de son parc immobilier - modifiant le décret du 02.10.07 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) - modifiant le décret du 25.11.08 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud - modifiant le décret du 25.01.05 sur l'incitation financière aux fusions de communes et Rapport du CE au GC sur les postulats Gp Libéral, P.de Preux. Gp radical, Ph.Ducommun et Réponses aux interpellations G.Poncet, P.Zwahlen, V.Schwaar, G.Junod(2ème débat)</p> <p>(Suite des débats, 2ème débat): DINF: UB 61, 62, 63 et 64 acceptées sans discussion. UB 66: amdt AGT (+500'000) à la rubrique 31852 est refusé par 79 non, 50 oui et 3 abstentions. Amdt SOC N°1 (+622'000) à la rubrique 3657 est refusé par 78 non, 59 oui et aucune abstention. Amdt SOC N°2 (+210'000) à la rubrique 3657 est refusé par 75 non, 57 oui et aucune abstention. UB 66 acceptée. DFIRE: UB 701 et 702 sont acceptées sans discussion. UB 703: amdt AGT aux rubriques 3011 et ss. est refusé par 73 non,</p>	DFIRE	Rod A. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité), Weber-Jobé M. (Minorité)	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		45 oui et 10 abstentions. Amdt SOC à la rubrique 4001 est refusé par 76 non, 60 oui et aucune abstention. UB 703 acceptée. UB 7041 acceptée. UB 706, 707, 708, 78 et 79 sont acceptées sans discussion. OJV: UB 81 acceptée. SGC: UB 91 acceptée. Budget d'investissement 2010, vote sur le montant global: le projet de budget d'investissement est accepté avec un certain nombre d'abstentions. Fin du 2ème débat.			
RENV-T	21.	(09_INI_028) Initiative législative Philippe Ducommun et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de soutenir la pétition "Stop à la violence ccontre la police", déposée par la Fédération suisse des foncionnaires de police (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures)	DSE, DINT		16/12/2009
RENV-T	22.	(09_POS_166) Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail) (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)	DSAS		16/12/2009
RENV-T	23.	(09_POS_167) Postulat Edna Chevalley et consorts concernant les problèmes de santé et sécurité au travail (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)	DEC		16/12/2009
RENV-T	24.	(09_MOT_087) Motion Grégoire Junod et consorts concernant la lumière naturelle au travail et demandant de traiter le problème à la source (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)	DEC		16/12/2009
RENV-T	25.	(09_INI_029) Initiative constitutionnelle Fabienne Despot demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud aux fins d'y compléter l'article 63a - Pour une école à journée continue aux coûts supportables (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec moins de 10 signatures)	DFJC		16/12/2009
RENV-T	26.	(09_POS_168) Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant le processus de Bologne et demandant si on va vers une marchandisation progressive des études (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)	DFJC		16/12/2009

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	27.	(09_MOT_086) Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi scolaire pour introduire l'interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)	DFJC		16/12/2009
RENV-T	28.	(125 bis) EMPL modifiant la loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud(1er débat)	DFIRE	Rod A. (Majorité), Freymond Cantone F. (Minorité)	16/12/2009
RENV-T	29.	(165) Exposé des motifs et projet de loi ayant pour objet la modification de l'art. 36 al. 3 de la loi sur les subventions (LSubv)(1er débat)	DFIRE.	Rod A.	16/12/2009
RENV-T	30.	(201) Exposé des motifs et projet de lois - d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) ; - modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) ; - modifiant la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRRCR) ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (LCILV) ; - modifiant la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) et Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 5'646'300.-- destiné à financer la seconde phase d'adaptation technique des systèmes d'information de l'ACV à la loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR) (1er débat)	DFIRE.	Martinet P.	16/12/2009
RENV-T	31.	(09_MOT_075) Motion Jean-Marc Sordet au nom du groupe UDC intitulé Rétablissons l'équité et ne discriminons pas davantage devant l'impôt, les familles qui font le choix de garder et d'éduquer leurs enfants à la maison	DFIRE	Schwaar V.	16/12/2009
RENV-T	32.	(09_POS_140) Postulat Pierre Zwahlen et consorts demandant que les institutions de SuisseOuest soient élues par le peuple	DFIRE	Wehrli L.	16/12/2009



**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	33.	(09_INT_258) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michaël Buffat au sujet des délais de paiements pratiqués par l'Etat afin de soulager les liquidités des entreprises en cette période de crise	DFIRE.		16/12/2009
RENV-T	34.	(09_INT_220) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical pour une évaluation concrète des forfaits fiscaux dans le canton de Vaud	DFIRE.		16/12/2009
RENV-T	35.	(09_INT_230) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat concernant la fusion RSR-TSR et demandant quel est le suivi par le Conseil d'Etat	DFIRE		16/12/2009
RENV-T	36.	(198) Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit d'objet de CHF 10'160'000.- pour les travaux de la première étape de la réhabilitation de la RC 1 entre l'avenue Forel et l'avenue du Tir-Fédéral, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 600'000.- pour les études de la deuxième étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de l'UNIL et la Venoge, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice.(1er débat)	DINF.	Clot B.	16/12/2009
RENV-T	37.	(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour la réhabilitation de la RC 29 entre La Condémine et Le Martinet, sur le territoire des communes de Coinsins et de Genolier(1er débat)	DINF.	Clot B.	16/12/2009
RENV-T	38.	(200) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le traitement de la problématique de l'amiante et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel " Le CE joue-t-il vraiment son rôle de garant de la santé publique dans la problématique de l'amiante" et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Martin au sujet de l'amiante, de ses répercussions sur l'environnement et la santé publique(1er débat)	DINF.	De Preux P.	16/12/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 décembre 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

## Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	39.	(09_INT_254) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts demandant à quand le port du masque antipollution et des tampons auriculaires pour les habitants d'Aubonne	DINF.		16/12/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :